

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Vendémiaire, an 1X.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 4 août (16 thermidor).

Notre navigation dans les Indes Orientales s'est considérablement augmentée depuis quelque tems.

On commence à inoculer la vaccine dans l'Amérique septentrionale.

On mande du Port-au-Prince que Toussaint-Louverture demande aussi la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue; mais que cette demande a été refusée avec beaucoup de fermeté par le gouvernement espagnol.

ESPAGNE.

De Madrid, le 7 septembre (10 fructidor).

Le général Alexandre Bertier est arrivé ici le 16 fructidor, à dix heures du soir. Il a traversé, pour se rendre à l'hôtel où il devoit loger, une foule nombreuse qui obstruoit le passage: il est descendu de voiture au son d'une musique guerrière. Le lendemain 17, il a quitté Madrid pour se rendre à Saint-Ildefonse, & en traversant la ville il a été couvert d'applaudissemens.

Arrivé à Ildefonse, il est descendu chez l'ambassadeur Alquier, & a été conduit chez le premier secrétaire d'état, M. d'Urquijo, qui, dans toutes les circonstances, s'est montré l'ami des Français.

Le général Bertier a été ensuite présenté au roi & à la reine, qui l'ont reçu avec la plus grande distinction. Leurs majestés n'ont laissé échapper aucune occasion de donner un témoignage de leur attachement pour la France, & de leur admiration pour le premier consul. La modestie & de dignité de ce général ont trouvé par-tout l'accueil le plus distingué.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 12 septembre (25 fructidor).

Le citoyen Bourgoing, ministre plénipotentiaire de la république française près notre cour, eut avant-hier sa première audience du roi. Il se rendit à cinq heures au château de Friederichsbourg, où tout étoit prêt pour sa réception. Il fut sur-le-champ conduit dans la chambre de sa majes-

té, à laquelle il adressa, en présence des ministres d'état comtes de Bernsdorff, Schimmelmann & Reventlon, le discours suivant:

« Sire, le chef de mon gouvernement ne pouvoit me donner une preuve plus flatteuse de sa confiance, qu'en me chargeant de représenter la république française près votre majesté. J'espère me rendre digne de cet honneur, en conservant cette harmonie qui, au milieu des troubles auxquels l'Europe a été exposée depuis dix ans, a régné continuellement entre la France & le Danemarck.

« La place que je vais occuper près de votre majesté a une valeur d'autant plus grande à mes yeux, qu'elle me mettra à même d'admirer de plus près un gouvernement dont la haute sagesse & la loyauté peuvent servir de modèle, & qui, dans ce moment même, vient de prouver qu'il sait unir à ces vertus la plus noble fermeté, lorsque sa dignité l'exige ».

Le citoyen Bourgoing, après avoir remis ses lettres de créance au roi, fut présenté au prince Royal, avec qui il eut une longue conférence; ensuite à son épouse; & enfin au prince Frédéric, frère du roi. Il fut reçu par-tout avec les plus grands égards. Depuis très-long-tems, on n'avoit vu à notre cour un envoyé français en habit brodé, en dentelles, & l'épée au côté; & cette nouveauté paroit avoir fait plaisir.

Le citoyen Bourgoing a assisté hier pour la première fois à la conférence qui a lieu tous les jeudis entre les ministres étrangers, chez le comte de Bernsdorff.

PRUSSE.

De Berlin, le 14 septembre (27 fructidor).

On assure que le marquis de Lucchesini ne tardera pas à rentrer dans le cabinet. Le roi l'aime; & quoiqu'il ne lui accorde pas autant de confiance que son père, on observe qu'il prend plaisir à le voir & à l'entendre; dispositions qui n'échappent point à l'œil du courtisan, & dont sa perspicacité ordinaire sait tirer souvent autant d'inductions qu'il en faut pour en faire manquer l'objet.

M. de Kochritz est l'ami intime du roi & son adjudant. Le roi lui est d'autant plus attaché qu'il se montre plus désintéressé. Il n'a aucune décoration, n'est colonel que depuis peu de tems, & ne jouit que d'une modique fortune, qu'il ne cherche point à augmenter.

Après M. de Kochritz, ceux qui ont le plus d'influence sur l'esprit du roi, sont ses deux secrétaires particuliers, M. Lombard, pour la partie des affaires étrangères, & M. de Bohme, pour les finances. Ce sont des hommes habiles; le premier sur-tout, qui est fort lié avec M. de Kochritz, & qui donne souvent son avis à cet adjudant qui a autant de loyauté que d'instruction.

Le roi travaille chaque matin avec ses secrétaires, &

répond toujours à une lettre quelconque dans les vingt-quatre heures. En cela comme en beaucoup d'autres choses, il suit les exemples du grand Frédéric ; on peut même dire que le seul point sur lequel il s'éloigne des principes de ce grand homme est la religion : le roi actuel fait profession de la respecter, & veut fermement que ses sujets la respectent aussi.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 17 septembre (30 fructidor).

Des lettres particulières de Londres confirment que l'ex-général Pichogru a adopté le titre de comte. Il dine souvent chez le ci-devant comte d'Artois, qui lui témoigne beaucoup d'estime. Le gouvernement anglais le consulte fréquemment sur les affaires militaires, & lui a accordé une pension annuelle.

De Bareuth, le 17 septembre (30 fructidor).

Tous les couvens de la Bavière ont envoyé leur argenterie dans cette ville : il y a des saints d'argent massif, de grandeur d'homme.

La part de contribution pour les couvens est de 150 mille florins.

L'électeur a refusé tous les honneurs qu'on a voulu lui rendre lors de son séjour dans cette ville. Il paroît, malgré toutes les apparences de paix, qu'il veut porter au complet les 16 mille hommes qui se lèvent dans la Bavière.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 septembre (3 complémentaire).

Des rassemblemens nombreux ont eu encore lieu hier dans Fleet-Market & Bridge-Street. Il n'a été rien entrepris contre les boutiques ; les individus qui fermoient ces attroupeemens se sont bornés à insulter les passans, & à forcer les cochers de fiacre à ôter leurs chapeaux & à les agiter en l'air, en se joignant à leurs vociférations. Il paroît qu'ils avoient l'intention de se porter plus loin & d'attaquer la maison de M. Culliam, riche marchand de fromage, lorsque l'arrivée d'un détachement des chevaux légers de la cité leur fit prendre le parti de se retirer. De gros corps de troupes patrouillent dans les rues & dispersent chaque groupe, à mesure qu'il s'en forme.

Il y a eu de nouveaux troubles à Birmingham, le 16 septembre, & à Bonbury, le 14.

Il vient d'être publié une proclamation, datée de Weymouth, tendant à réprimer l'esprit d'insurrection & à faciliter l'arrivage des grains dans les différens marchés.

Le comté de Leicester a adopté un plan pour faire baisser le prix du bled. Il fait honneur à son patriotisme, & présente un exemple qui sera, sans doute, imité par les autres comtés du royaume. Quelques habitans de la ville ayant représenté aux fermiers l'extrême misère où le pauvre se trouvoit réduit par la cherté excessive du bled, ceux-ci formèrent aussitôt une association volontaire, & s'engagerent à ne vendre jamais le bled plus de 5 liv. sterlings le quarter (huit boisseaux de cinquante-cinq livres chacun), la première qualité. Cet engagement a été souscrit par plus de cent fermiers ; il étoit ainsi conçu : « Nous soussignés, déclarons que nous vendrons, au marché de ce jour, 5 liv. st. le quarter de bled, & nous prenons l'engagement de n'exiger jamais, à l'avenir, un plus haut prix. Nous invitons les autres fermiers à nous imiter ».

Il a paru à la hauteur du cap Léopard une flotte de vingt navires venant de Québec, chargée de farines & de bleds. Il en a été vu une autre devant le cap Cléar, arrivant des Indes-Occidentales.

On est dans l'appréhension la plus vive à Jersey d'une descente de la part des Français.

On apprend, par les dépêches reçues, lundi, du général Abercrombie, que le général Graham a été détaché, avec 4000 hommes de troupes & un train nombreux d'artillerie, pour attaquer Malte. Sir Ralph Abercrombie s'y est transporté aussi avec deux régimens de mille hommes chacun, tirés de Livourne : mais après avoir reconnu la force des ouvrages, & l'état de défense de la place, il a cru prudent de renoncer à son entreprise, & de faire retirer ses troupes qui, selon les derniers rapports, ont été ramenées à Minorque.

On dit que le comte de Moira aura le commandement des troupes destinées à défendre le Portugal, en cas qu'il soit attaqué. Nos ministres auroient-ils enfin découvert qu'il faut des généraux à des armées ?

Le vice-amiral Dickan est de retour avec son escadre, dans la rade d'Yarmouth, de sa mission sur la côte du Danemarck.

Les plans de campagnes de nos ministres sont, dit-on, très-beaux sur le papier. Il ne manque pour leur réussite, que les fortifications de l'ennemi soient aussi en papier.

Si, par un armistice sur mer, le gouvernement français entend l'interruption de nos expéditions, l'issue de celle du Ferrol doit le faire désister de ce préliminaire.

Il paroît qu'en dernier résultat, les troupes commandées par sir James Pulteney, ont été envoyées dans la Méditerranée par le *Gibraltar* & l'*Ajax*, & que le reste de l'armée, sous les ordres de sir John Borslase Warren, a rejoint la grande flotte dont il avoit été détaché.

Tout ce que nous entendons dire de cette expédition, nous confirme dans l'idée qu'une enquête est devenue nécessaire. Il y a des coupables dans cette affaire ; mais il est difficile de les connoître, sans une connoissance préalable des instructions.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Mayenne, le 2 vendémiaire.

Le nommé Raimbault, dit *Sans-Pitié*, brigand connu pour avoir participé au vol de plusieurs voitures publiques, & qui avoit porté la terreur dans les campagnes, a été livré, avec deux de ses complices, à la gendarmerie de Ribny, par huit ex-chouans à qui il avoit fait confidence du projet d'arrêter un courrier de la malle, & d'une tentative de vol chez deux particuliers.

De Paris, le 5 vendémiaire.

Le 2 vendémiaire, le premier consul a nommé le général Clarke, commandant extraordinaire de Lunéville & de tout le département de la Meurthe ; il correspondra, pour ce commandement, avec le gouvernement. Il sera pris des mesures pour que le télégraphe puisse correspondre avec Lunéville.

— Un autre arrêté, du 3 vendémiaire, détermine les conditions d'admission aux emplois de gendarme : elles doivent rester les mêmes que celles qui sont fixées par l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 pluviôse an 8.

— Par un autre arrêté du même jour, le préfet maritime

de chaque port est chargé de remplir les fonctions qui étoient attribuées aux ordonnateurs de la marine, par la loi du 12 octobre 1791, sur l'organisation des cours maritimes maritimes. En cas d'absence ou d'empêchement, le préfet sera remplacé par celui des chefs de service qui aura été désigné par le ministre pour remplir ses fonctions.

— Le premier consul, d'après l'avis du conseil d'état, a arrêté, le 4 vendémiaire, qu'il seroit établi trois tirages par mois de la loterie nationale, & qu'il y auroit des tirages particuliers à Bordeaux, Bruxelles, Lyon & Strasbourg.

— Par un second arrêté du même jour, le premier consul voulant accélérer le travail sur le contentieux des domaines nationaux, a adjoint six conseillers d'état au citoyen Régnier, chargé en chef de cette partie.

— Le discours que le ministre prononça dans le temple de Mars, le 1^{er} vendémiaire, vient d'être rendu public par la voie de l'impression. (Nous en donnerons un extrait demain).

— Le citoyen Moreau (de l'Yonne), membre du conseil des prises, remplace provisoirement le citoyen Portalis dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de ce tribunal.

— Le citoyen d'Humieres vient de publier un recueil de proverbes de toutes les nations, à l'usage, dit-il, des maisons d'éducation. Il se propose de perfectionner cet ouvrage, en donnant quelque jour la concordance des proverbes, à l'usage, sans doute, des futurs chevaliers errans.

— Le citoyen Mortier, général divisionnaire, commandant les 15^e. & 17^e. divisions militaires, a écrit le 4^e jour complémentaire au général de brigade Rades, inspecteur-général de la gendarmerie, qu'ayant été instruit que les deux gendarmes qui escortoient la diligence du Mans à Nogent-le-Rotrou n'avoient opposé aucune résistance aux sept brigands armés qui l'avoient arrêtée, & s'étoient enfuis à leur approche, il le prévient que ceux qui abandonneront désormais l'objet dont la garde leur est confiée, dans l'arrondissement des deux divisions qu'il commande, sans avoir épuisé tous les moyens de défense & sans avoir tiré au moins quatre coups chacun, seront arrêtés & traduits devant un conseil de guerre.

— Il n'est pas inutile de faire remarquer que le 1^{er} vendémiaire, il ne se trouvoit pas à Paris plus de 2500 hommes de troupes de ligne, y compris la gendarmerie. Cependant, aucune circonstance ne pouvoit offrir plus d'aliment à la curiosité publique, attirer une foule plus nombreuse, ni donner lieu à de plus grands rassemblemens. Plus de 200 mille spectateurs se sont réunis sur les amphithéâtres du Champ-de-Mars, sans que le moindre tumulte, le plus léger accident aient troublé les jeux ni mêlé quelques larmes à la joie publique. Le même calme, le même ordre avoient régné la veille dans tous les théâtres gratuitement ouverts.

— On dit que les officiers-généraux de la marine, réunis à Paris, viennent de faire, en commun, un travail relatif à l'organisation de la marine, lequel réunit dans les idées le mérite de l'expérience, de l'impartialité & du désintéressement, & qu'ils se proposent de le présenter au gouvernement.

— Les prêtres du Haut-Rhin qui avoient déjà fait leur déclaration légale, se sont présentés de nouveau à la préfecture pour répéter cette déclaration; mais en ajoutant

qu'ils protestoient contre deux articles de la constitution de l'an 8: savoir, l'aliénation irrévocable des domaines nationaux & le banissement éternel des émigrés. Le secrétaire général Mourer, faisant par *interim* les fonctions de préfet, après les avoir entendus, a pris un arrêté par lequel les déclarations précédentes de ces prêtres sont regardées comme nulles & non avenues, & leur défend, en conséquence, d'exercer aucun culte, s'ils ne veulent encourir les peines prononcées par la loi.

— Madame Petit & le citoyen Talma jouent depuis un mois à Lyon, & jouissent dans cette ville des applaudissemens qu'ils sont accoutumés à recevoir à Paris. On assure même que Talma a été plus beau, plus étonnant que jamais dans le rôle d'Orosmane, & qu'il a su éviter le défaut que lui reproche, non sans raison, l'auteur de l'*Année Théâtrale*, de donner à tous ses rôles une teinte presque également sombre. Il a scrupuleusement observé, dit un témoin oculaire, les nuances qui distinguent Orosmane d'Otello.

— Le citoyen Larive joue aujourd'hui dans le Cid au théâtre Français. Les billets de parterre se vendent 4 francs. A cinq heures toutes les places étoient prises. Impossible d'approcher des bureaux.

— Les Anglais ont abandonné les côtes de la Belgique.

— La fête de l'Anniversaire de la république française a été célébrée avec éclat à la Haye.

— L'agiotage est excessif dans les villes de commerce de la république batave.

— La nouvelle de la prolongation d'armistice ne fut sue que le 30 fructidor à Strasbourg. — Le centre & la circonférence seront bientôt d'accord.

— Le préfet de la Gironde a ordonné la translation des restes de Michel Montaigne de l'église des Teuillans dans la salle des monumens de la ci-devant académie de Bordeaux.

N É C R O L O G I E.

Véron de Forbonnois, auteur des *Recherches sur les Finances*, des *Elémens de Commerce* & de plusieurs autres ouvrages sur l'économie politique, vient de mourir dans un âge très-avancé. Il s'est fait connoître, il y a cinquante ans; par des articles de commerce qui furent imprimés dans les premiers volumes de l'Encyclopédie. Il réunissoit de grandes connoissances à des vues utiles, quoique systématiques; ses principes étoient opposés à ceux des économistes dont la doctrine commençoit dans le même tems à avoir de l'éclat & de l'influence. Les ouvrages de Forbonnois, quoique écrits d'un style obscur, contribuèrent à attirer l'attention publique sur les questions d'économie politique & sur les disputes qu'elles firent naître. Lui-même fut souvent consulté sur l'administration des finances. Il a terminé sa carrière dans une terre qu'il possédoit & qu'il faisoit valoir dans un des départemens de la ci-devant Normandie, où il étoit né. Sa conduite a toujours été honnête & désintéressée, & il laisse après lui une mémoire honorable; mais les progrès qu'a fait l'économie politique, sur-tout depuis le grand ouvrage d'Adam Smith, ont fait tomber dans l'obscurité les ouvrages de Forbonnois, comme ceux de plusieurs autres écrivains, parce qu'ils n'étoient que les premiers tâtonnemens de l'esprit sur une science qui a dû acquiescer par l'observation & l'expérience de nouvelles lumières & des principes plus sûrs.

V A R I É T É S .

« Quand la fluctuation des idées ramène les affaires au point juste, dit madame de Staël, la puissance des partis est finie, le monde se rassied sur ses bases, l'opinion publique revient à la raison, & cette époque inévitable peut se calculer comme les loix de la nature ». De l'influence des passions.

Cette pensée de madame de Staël m'a vivement frappé. Et chaque jour m'en prouve de plus en plus la justesse & l'application.

Il n'y a point de guerre éternelle, quoiqu'en dise l'auteur fanatique des *Considérations sur la France*. Mais en même tems il n'y a point de paix à espérer sous la dictée des passions, & point de repos pour les peuples sans modération dans les gouvernemens. Le repos est la fin du mouvement, & la modération la suite inévitable des révolutions. La modération est de plus la vertu du sage & le caractere de la force.

Voiez ce tigre qui n'a pour instinct que sa férocité; c'est par foiblesse, c'est parce qu'il cede à d'impérieux besoins, qu'il dévore ses propres enfans & déchire leur mere, quand elle veut les défendre. Il est en guerre avec toute la nature.

Le lion oublie souvent qu'il est le plus fort des animaux. A la fierté, au courage, à la force, il joint la noblesse, la clémence & la magnanimité, dit l'historien de la nature. La grandeur & la force vont ensemble. *Magnus, grand; magnanimus, fort & grand.* César étoit le plus magnanime des hommes. Robespierre en étoit le plus foible.

Les enfans & les femmes ne sont sujets à la colere que parce qu'ils sont foibles. C'est à la foiblesse, c'est à la peur, la plus grande de toutes les foiblesses, qu'il faut attribuer les plus grands excès de la révolution.

Le fanatisme & l'ambition s'emparèrent de la vertu même & lui communiquèrent leurs fureurs. Le patriotisme fut donc exagéré, parce que les uns n'en connoissoient point la mesure, & que les autres ne vouloient pas qu'il eût de mesure. Il y eut excès par-tout.

Depuis que le gouvernement est assis sur ces bases, depuis que le fanatisme des partis est éteint, qu'est-il besoin de passer les bornes de la sagesse & d'outrer celles de la justice? Que produiroient les excès, sinon d'autres excès? La fureur & l'injustice gâtent les meilleures causes. *Tu is fâches, donc tu as tort*, disoit Lucien.

« J'aime les natures tempérées, dit Montaignu. L'immodération vers le bien même m'étonne, si elle ne m'offense. L'ardeur de Polhumius qui fit mourir son fils, que la jeunesse avoit poussé sur les ennemis, me semble plus étrange que raisonnable, & n'ai à conseiller ni à suivre une vertu si âpre & si sauvage ».

*Inani sapens nomen ferat, æquis iniqui
Ultra quam satis est, virtutem si petat ipsam.*

Félicitons-nous d'avoir échappé aux excès du patriotisme & d'être rendus à la modération de la liberté.

Notice biographique sur le lieutenant-général Grenier.

Grenier est le fils d'un armurier du régiment de Nassau; il est né vers 1765, à Saar-Libre (Saar-Louis), où le régiment, auquel son

pere fut attaché, étoit alors en garnison. Dès sa jeunesse, il montra beaucoup d'heureuses dispositions; & son pere, qui jouissoit d'une certaine aisance, s'attacha à lui donner de l'éducation: il l'envoya au college de Saar-Libre, & ensuite, lorsque le régiment étoit en garnison à Metz, au college de cette ville. Le jeune homme se distingua de ses camarades d'une maniere avantageuse, & il fut question de le mettre en état de suivre ses études, mais ses plans ne s'accordoient gueres avec les projets de ses protecteurs. Elevé dans les camps, il brûloit d'envie de suivre l'état militaire qu'il préféreroit à tous les autres; & comme la fortune & son rang ne lui permettoient pas alors d'aspirer à une place d'officier, il se fit enrôler comme simple soldat dans le régiment de Nassau. Par son zele, son activité & ses connoissances, il se fit aimer de ses supérieurs; dans peu de tems il devint caporal, & au commencement de la révolution il étoit sergent-fourrier. En 1792, lorsque la guerre éclata, il partit, comme sergent-major, avec son régiment pour l'armée du Rhin. Lorsqu'au printemps de 1795 les Prussiens ayant passé le Rhin à Baccarach s'avançoient rapidement vers Landau, une partie de son régiment fut coupée dans les environs de Worms; Grenier eut le bonheur d'échapper aux ennemis & de sauver une partie de la caisse du régiment, qu'il porta à Traranc. Pour le récompenser de sa bravoure & de son habileté, il fut créé officier. Schauenbourg, autrefois major du régiment de Nassau & alors général en chef de l'armée de Moselle, le nomma son aide-de-camp. Il resta attaché à cette armée après la destitution de Schauenbourg, & passa au commencement de 1794 à celle des Ardennes, qui ne tarda pas à faire partie de l'armée de Sambre & Meuse. Grenier se distingua avantageusement dans différens combats, & sur-tout à la bataille de Fleurus; il fut promu par les représentans du peuple à l'armée de Sambre & Meuse, au grade d'adjudant-général, & quelque tems après à celui de général de brigade. Une division de cette armée étant devenue vacante par la retraite du général Morlot, Grenier en obtint le commandement. Il joua un rôle distingué dans les campagnes de Sambre & Meuse dans les années 3, 4 & 5, où sa division fut toujours victorieuse. Lorsqu'en l'an 7 la guerre recommença de nouveau, & qu'après les défaites de Schérer le gouvernement jugea à propos de créer une armée des Alpes, Grenier en obtint le commandement d'une division, qui, peu après, fut réunie à l'armée d'Italie, où, malgré la mauvaise situation dans laquelle se trouvoit cette armée, malgré les difficultés nombreuses qu'elle avoit à surmonter, Grenier soutint sa réputation. Enfin, dans la campagne de l'an 8, Grenier étoit sur le point de prendre le commandement d'une division de l'armée de réserve, lorsque Moreau, qui connoissoit ses talens & son activité, & qui avoit perdu deux de ses lieutenans-généraux, le nomma, de l'agrément du gouvernement, à cette place importante, & lui confia le commandement de l'aile gauche du Rhin, dont il est encore chargé dans ce moment.

Bourse du 5 vendémiaire.

Amsterdam.....	56 ³ / ₈ , 57 ¹ / ₂ .	Tiers cons.....	34 fr. 88 c.
Idem cour.....	56 ³ / ₈ , 57 ¹ / ₂ .	Bons ³ / ₄	1 f. 59 c.
Hamb.....	188 ¹ / ₂ , 187 ³ / ₄ .	Bons d'arrér.....	85 fr. 84 c.
Madrid.....	4 fr. 90 c. le billet.	Bons pour l'an 8.....	90 f. 30 c.
Madrid effect.....	14 fr. 50 c.	Syndicat.....	68 f. 50 c.
Cadix.....	4 fr. 90 c. le billet.	Coupires.....	68 f. 60 c.
Cadix effect.....	14 fr. 25 c.	Caisse des rentiers.....	22 fr.
Gènes effect.....	4 fr. 60 c.	Or fin.....	104 f. 45 c.
Livourne.....	5 fr. 00 c.	Ling d'arg.....	50 f. 35 c.
Bâle.....	¹ / ₄ per., ¹ / ₂ per.	Portugaise.....	94 f. 50 c.
Lyon.....	¹ / ₂ à ³ / ₄ per. 20 j.	Piastre.....	5 f. 33 c.
Marseille.....	¹ / ₂ à ³ / ₄ per. 20 j.	Quadruple.....	78 f. 75 c.
Bordeaux.....	1 per. à vue.	Ducat d'Holl.....	11 f. 40 c.
Montpellier.....	³ / ₄ per. 25 j.	Guinée.....	25 f. 50 c.
Rente provis.....	22 f. 15 c.	Souverain.....	34 f. 00 c.

Portrait du premier consul Bonaparte, dessiné par P. Bouillon, gravé au burin, par P. Audouin, orné d'un bas-relief, représentant la bataille de Marengo, composé & gravé par Duplessi-Berteaux. Il paroitra le 10 vendémiaire.

Nota. On recevra des souscriptions jusqu'au 7 vendémiaire prochain, à Paris, chez Audouin, graveur, rue Grange aux Belles, n°. 1, division de Bondy.